# Hausse de la CSG. Indemnité compensatrice. Mise en oeuvre dans la FPT

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Circulaire

Le

[décret n° 2017-1889](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/30/CPAF1726817D/jo/texte)

du 30 décembre 2017 institue une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique et définit les modalités de calcul et de versement de cette indemnité compensatrice.  L'instruction n° INTB1733365J

du 14 décembre 2017 concerne la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l’indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) au 1

er

 janvier 2018.